

RÉGIME OBLIGATOIRE

Notaires
CPRN



QUI PEUT S'AFFILIER ?

Tous les **notaires libéraux** nommés par arrêtés du Garde des Sceaux publié au Journal officiel.



Les éclairages TNS par

DIGITAL
INSURE

PRESTATIONS VERSÉES

Incapacité

Intervention de la **Sécurité sociale** :

- A partir du **4^e jour**.
- Montant des IJ : **1/730^e du revenu** annuel moyen.
- Min : **25,81€/jour**. Max : **193,56€/jour**.
- Durée des prestations : **90 jours**.

Invalidité

Montant

26 400€/an jusqu'à 62 ans.
La rente est versée mensuellement.

Décès

	Montant et/ou conditions
Capital	110 000€
Rente de conjoint	Une rente temporaire est versée au conjoint jusqu'à 62 ans et d'une rente viagère. Le montant de la rente est déterminé par la CPRN.
Rente éducation	19 800€ / an jusqu'à 21 ans sans conditions et jusqu'à 25 ans en cas de poursuite des études.